



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 29 novembre 2011, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. Denis **Esseiva**, Gaby **Sonney**, Béatrice **Duay**, Hervé **Majeux**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **756**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **75** (68 sans le conseil communal)
La majorité est : **38** (35 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 29 novembre 2011 qu'il salue cordialement au nom du Conseil communal. Il salue spécialement M. le Député, le Président de paroisse, les anciens syndics et anciens conseillers communaux, ainsi que les membres des différentes commissions et excuse Didier Vial, Commandant du feu.

Il relève que ce soir c'est la deuxième assemblée de cette période administrative. Elle se déroule en période électorale, le week-end prochain aura lieu le second tour de scrutin pour l'élection du Conseil d'Etat, la commission électorale va mettre tout en œuvre pour que tout se passe bien, il profite pour en remercier les membres. L'élection de la députation au Grand Conseil a eu lieu, le Président félicite Denis Grandjean pour son élection, il a fait face à une lourde concurrence. L'assemblée félicite également M. Grandjean par des applaudissements.

Tractanda de l'assemblée

Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 27 mai 2010

Le protocole de l'assemblée du 4 octobre 2011 était à disposition du public pour consultation au bureau communal, ainsi que sur le site Internet de la commune. Le Président revient sur quelques points de la dernière assemblée.

Suite à la réflexion de Monsieur Louis Jaquet au sujet de la modération du trafic à Progens et de la solution de poser des bandes ou lignes striées. Le Conseil n'avait alors pas étudié cette variante, il s'est renseigné et vous informe que ces bandes ou lignes striées ne sont pas considérées comme ralentisseur, on ne peut donc pas entrer en matière.

Quant à la question de la limitation de la vitesse le long de la route de la Colline en haut de Progens, Madame Pascale Pahud, conseillère communale responsable des routes, s'est renseignée auprès du service des ponts et chaussées qui a proposé à la commune de déposer une nouvelle requête. La commune a réitéré une demande, mais à ce jour nous n'avons pas encore de réponse.

La commune avait déposé un dossier pour limiter la vitesse sur la route d'Oron à Grattavache. Le Service des ponts et chaussées n'admet qu'une limitation à 70 km/h en direction d'Oron au lieu des 50 km/h demandé. Il a admis la limitation à 50 km/h depuis la Verrerie jusqu'à Grattavache, avant l'entrée de la

propriété à Claudine et Raphaël Lambert. Le Conseil communal a sollicité la prolongation de cette limitation jusqu'après l'accès à l'immeuble locatif.

Le président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2011, il ne suscite ni remarque ni question. Il est accepté à l'unanimité. La secrétaire est remerciée pour cette rédaction.

2. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Présentation

Le Président passe au point 2 du tractanda. Il explique que la modification de ce règlement communal est traitée avant le budget, car il a une influence sur le budget.

Il relève que notre corps de sapeurs pompiers a fusionné avec celui de Semsales le 1^{er} janvier 2009 afin d'être en conformité avec la mise en place de « Frifire ». Depuis la fusion, on constate qu'au niveau pratique tout se passe bien, mais pour respecter « Frifire » un certain nombre de choses devaient être revues. Le Président passe la parole à Monsieur Morgan Grandjean, pour la présentation de cet objet.

Morgan Grandjean donne les chiffres de l'année en cours, soit 17 interventions.

Il explique que la fusion et la conformité avec Frifire concernent toutes les communes du canton et il y a des obligations supplémentaires, comme en ce qui concerne notre corps, d'avoir trois véhicules supplémentaires, des appareils respiratoires, plus de matériel et aussi plus de cours d'instruction pour les sapeurs-pompiers.

Il souligne que nos sapeurs-pompiers sont des personnes bénévoles qui se lancent et prennent quelques fois des risques importants lors des interventions. Morgan Grandjean donne en exemple l'incendie de jeudi soir, l'intervention a débuté à 22h25 jusqu'à 2 heures, puis des groupes de sapeurs-pompiers ont surveillé le lieu du sinistre jusqu'à 16h00 le lendemain, pour terminer à 17h30 heure du rétablissement. 38 pompiers du CISP et 17 du CR ont œuvré, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour un tel incendie. Au sein du corps, il y a une très bonne entente. Morgan Grandjean profite de l'occasion pour féliciter et remercier les sapeurs-pompiers.

Il relève ensuite que notre Commandant, Didier Vial a envoyé l'année dernière 67 lettres de convocation pour le recrutement, une seule personne s'est porté candidate et engagée. L'argument donné par les jeunes gens qui ne désirent pas rejoindre le CISP est le suivant : « pour seulement fr. 150.00 de taxe, il ne vaut pas la peine d'intégrer le CISP ». C'est en partie pour cette raison que la commission intercommunale du feu a proposé aux conseils communaux la modification du règlement. Ce que les Conseils communaux ont accepté. La parole est donnée aux citoyens.

Louis Jaquet dit que de son temps c'était plus facile.

Raphaël Grandjean suggère d'augmenter la solde des pompiers. Morgan va dans ce sens, il note cependant que par les véhicules et le matériel, le corps de sapeurs-pompiers coûte cher à la commune, raison pour laquelle on doit augmenter la taxe. M. Raphaël Grandjean pense qu'une bonne rémunération, devrait faciliter et motiver les personnes d'intégrer le CISP. Morgan Grandjean informe que la solde du pompier est de 15 francs de l'heure pour les interventions.

Hervé Majeux propose des pompiers bénévoles auxiliaires. Morgan Grandjean signale qu'il y aurait des problèmes par rapport à l'assurance. De plus, il y a d'autres facteurs, comme le maniement du matériel qui requiert un apprentissage. Hervé Majeux note qu'il était à l'époque machiniste et se demande pourquoi quelqu'un comme lui ne pourrait pas y participer. Morgan Grandjean signale encore que le système des alarmes a aussi un certain coût.

Il passe ensuite à la présentation de la modification prévue au règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels. Il s'agit de l'article 6 dudit règlement qui traite de la taxe non-pompier. Il explique que nous allons garder le principe de la facturation à une personne par couple astreint à la taxe. Il cite l'ancien texte du règlement communal, ainsi que le texte proposé à l'assemblée où il est proposé un plafond de 300 francs de taxe. Le budget 2012 s'est basé sur une taxe de 250 francs. Ainsi, nous serons au niveau que la majorité des autres communes.

Denis Grandjean demande si la commune de Semsales soumet aussi cette modification à son assemblée, ce qui est confirmé. Il demande alors ce qui se passerait si une commune accepte et l'autre refuse. Marc

relève que c'est un cas qui pourrait arriver, notre budget est calculé sur 250 francs, mais on resterait à 150 francs de taxe si une des deux communes refusait cette modification. Il note qu'au niveau de l'engagement des pompiers, il y a eu une évolution, à une époque les pompiers ne recevaient en guise de solde qu'un repas et ils n'en demandaient pas plus.

Ceux qui font les pompiers viennent découragés par le manque d'effectif.

Hervé Majeux n'est pas certain que l'augmentation de la taxe attirera plus de monde, toutefois, elle contribuera à équilibrer les comptes et c'est un plus. Morgan Grandjean indique que la solde des pompiers sera peut-être un peu plus haute. M. Majeux souligne l'importance du corps de sapeurs-pompiers et l'importance de rendre service. Morgan Grandjean informe que les 60 pompiers actifs ont le même état d'esprit.

Marc Fahrni précise qu'il y a un dysfonctionnement, car les personnes qui s'engagent se voient facturé une amende de 50 francs par manquement, aussi s'ils manquent trois fois, ils paient le même montant que la taxe actuelle.

Gaby Sonney accepte l'augmentation de la taxe, mais il ne pense pas que cette solution arrangera le problème de fond.

Approbation

Ce point du tractanda est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

Le Président remercie Morgan Grandjean pour son engagement.

3. Budgets 2012

La parole est donnée à Thierry Vial pour la présentation des budgets 2012. Il salue l'assemblée et commence par la présentation du budget de fonctionnement qui est projeté à l'écran.

3.1 Budget de fonctionnement

0 ADMINISTRATION

01. Conseil et commission : fr. 60'420 de charges.

02. Administration : fr. 225'350.00. Il y a un coût prévu de fr. 295'160.00, des produits pour fr. 69'810.00. Thierry Vial a préparé un tableau comparatif avec les autres communes du canton. Il a calculé le coût par habitant selon les statistiques 2010. Notre commune est bien placée, selon ces chiffres notre administration n'est de loin pas la plus coûteuse. Cela dit, Thierry Vial souligne que ces chiffres sont à considérer avec prudence, car il n'a pas regardé ce qui était comptabilisé dans ce compte auprès des autres communes. La conclusion est que ces dépenses pour ce poste sont raisonnables.

1 ORDRE PUBLIC

12. Justice : les fr. 5'500.00 concerne le salaire des tuteurs.

14. Police du feu : il y a un déficit fr. 9'624.00.

La participation au CISP est de fr. 38'624.00 Le déficit prévu pour ce poste diminuera de 18'000 à 9'624.00 grâce à l'augmentation de la taxe d'exemption.

141. Service du feu : ce sous-compte est équilibré, il y a des opérations pour fr. 87'210.00 dont 38'624.00 pour notre commune.

15. Militaire : fr. 220.00. Il s'agit là de l'assurance pour le stand de tir.

16. Protection civile : fr. 8'833.00. L'essentiel des dépenses concerne les pots communs régionaux et cantonaux

Le total du chapitre « Ordre public » présente des charges pour fr. 156'387 et fr. 132'210, soit un déficit de fr. 24'177.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine : fr. 97'869.00 de charge. Il est prévu une augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent.
21. Cycle d'orientation obligatoire : fr. 682'429.00. Le déficit diminuerait de 1%, ce qui est trompeur, car la cause ce sont les fr. 36'000 des frais d'administration qui ne sont plus comptabilisés dans la rubrique 21, mais dans la 29. Un tiers du coût concerne le CO et 2/3 le primaire. Il s'agit essentiellement des salaires des enseignants.

219. Extrascolaire : fr. 4'200.00 en charge.

Marc Fahrni informe que l'accueil extrascolaire débutera après les vacances de Carnaval, soit le 26 février 2012. Il explique qu'il y a trois tranches horaires, avant l'école, à midi avec le repas et après l'école avec éventuellement les devoirs surveillés. Après Carnaval, on va déjà commencer par la tranche de midi. Il reste à connaître la fréquentation et à engager du personnel. Les chiffres ont pour cette première fois été estimés, mais une fois qu'on aura bouclé un exercice, on arrivera à des chiffres plus précis. Le coût a été estimé à fr. 20'000.00.

Le traitement du personnel a été estimé à fr. 20'000.00

Les repas : fr. 10'000.00. Ils seront préparés par le café du Crêt du mardi au vendredi et lundi le restaurant du Manoir de Vaulruz. La commune achètera un thermos dont le coût est d'environ fr. 1'500.00.

Subvention cantonale : La commune touchera fr. 3'000.00 de subvention par place. Toutefois, pour cela, la commune doit respecter la règle en matière de subvention.

Frais divers : fr. 1'500.00, il n'y a pas beaucoup de matériel à acheter, car nous avons pu récupérer du mobilier d'une société.

Tarifs : un groupe de travail s'est constitué en Haute Veveyse. Pour les communes de Semsales et La Verrerie, la garde à midi a un coût de fr. 22.00 par enfant, en déduisant le subside on arrive à un coût moyen d'environ fr. 15.00. Un montant de fr. 27'300 a été budgété.

22. Ecole spécialisées : fr. 195'516 de charge. Soit 4% d'augmentation.
23. Formation professionnelle : fr. 19'000.00.
29. Administration scolaire : un solde de fr. 144'450.00 est prévu.
L'augmentation s'explique par les 36'000 de charge qui était auparavant sous la rubrique 21, la location de la salle de gym à Semsales pour fr. 8'500 en plus que celle de Saint-Martin et du fait qu'on perdra la location de l'appartement de l'école du Crêt qui sera utilisé pour l'extrascolaire.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente des charges de fr. 1'181'864.00 et des produits de fr. 42'600.00, soit un excédent des charges de fr. 1'139'264.00, 7% d'augmentation.

Questions et remarques des citoyens

Hervé Majeux demande comment seront distribués les repas par rapport aux transports et aux différents sites scolaires. Marc Fahrni répond que toutes les structures extrascolaires seront aménagées sur un seul site à Le Crêt. Pour les transports, cet accueil extrascolaire étant organisé par la commune, le transport des enfants est aussi sous la responsabilité de la commune, y compris les charges. Marc Fahrni souligne qu'un troisième bus sera peut-être nécessaire, mais il servira dans le cadre du cercle scolaire et sera par conséquent subventionné. Claudine Lambert et Jérôme Savary accompagnés des membres de la Commission scolaire s'occupent de ce sujet.

Hervé Majeux profite de l'occasion pour poser une question au sujet du transport des enfants de Progens vers l'école à Grattavache. Il se demande pourquoi les enfants dans les villas doivent aller à pied jusqu'à l'école de Progens pour prendre le bus qui fait le même trajet pour aller à Grattavache. Marc Fahrni informe qu'avec deux bus, les places dans les bus sont quasiment utilisées à 100%. Il note qu'il y a deux enfants qui vont arriver prochainement dans notre cercle scolaire. Si on permet à un enfant de prendre le bus alors que ce n'est pas prévu, on n'arriverait plus gérer la situation. Quant au troisième bus, Marc Fahrni relève qu'il reste à demander l'accord du canton et examiner le financement et le planning.

3 CULTTE, CULTURE ET LOISIRS

30. Culture : fr. 48246.00 de charge. Les dépenses vont pour l'essentiel au conservatoire.
 311. Gestion des tourbières : c'est un compte équilibré.
33. Parcs publics, chemins pédestres : fr. 1500.00 de dépenses.
34. Sports : il y a pour fr. 4'000.00 de subside donné par la commune.

35. Autres loisirs : fr. 14'449.00 de dépenses dont fr. 7'314 uniquement pour l'atelier jeunesse à Châtel-St-Denis, alors que dans la commune il y a peu, voire pas de participant.
39. Culte, église : il y a fr. 1'000.00 pour l'entretien des croix de Rogations.

Le total de ce chapitre « Culte, culture et loisirs » présente un résultat négatif de fr. 69'194.00 dont fr. 73'394 de charges et fr. 4'200.00 de produits.

4 SANTE

40. Hôpitaux : fr. 15'716.00 de dépenses. Il s'agit en fait de l'ambulance du sud. Il y a 23% d'augmentation et elle sera encore plus importante pour l'année prochaine, car il y aura une équipe supplémentaire à l'ambulance du sud dès le 1^{er} juillet 2012.
41. Homes médicalisés : le budget est de 23% plus bas que l'an passé, puisque la dépense est de fr. 176'662.00. Les communes de la Veveyse paient les frais financiers des homes par le biais d'un pot commun veveysan, alors que jusqu'à présent chaque commune payait ses factures. Or, la clef veveysane nous avantage et de plus nous avons beaucoup de résidents hors district dont l'hébergement est facturé plus cher que pour les résidents logés dans le district. Ce poste augmentera d'environ fr. 100'000.00 suite aux transformations des deux homes du district.
44. Soins ambulatoires : fr. 91'345, il y a un coût de 4% en plus.
46. Service médical des écoles : fr. 1'750.00 de charge.

Le total du chapitre « Santé » présente des charges pour fr. 290'223.00 et fr. 4'750.00 de produits, soit un résultat négatif de fr. 285'473.00.

5 AFFAIRES SOCIALES

50. AVS/AI/APG/AC : l'agence AVS sera reprise dès le 1^{er} janvier par la commune.
52. Caisse maladie et accidents : fr. 1'000.00, ce sont les primes impayées. Dès l'année prochaine, le canton reprendra à sa charge ce contentieux, ainsi les actes de défauts de biens seront remboursés par le canton, alors que jusqu'à présent c'était à la charge des communes. En contrepartie, les communes participeront à 60% au lieu de 50% aux contributions versées au bénéficiaires du social et le canton à 40% au lieu de 50%. La reprise du contentieux des assurances maladies est surtout une simplification administrative.
54. Protection de la jeunesse : fr. 95'850.00 de charge. Il y a une forte augmentation, l'essentiel de la somme va pour subventionner les crèches soit fr. 52'000.00 ; les mamans de jour fr. 20'000.00 et l'école maternelle du Nuage bleu fr. 3'350.00.
L'école maternelle du Nuage bleu sera gérée par la commune dès l'année prochaine. Le déficit sera beaucoup plus important que les ans passés, car les enfants sont scolarisés plus tôt avec l'entrée en vigueur de deux ans d'école enfantine.
55. Invalidité : fr. 261'199, il s'agit du pot commun cantonal en faveur des institutions pour adultes handicapés.
56. Construction de logements : fr. 8'000.00.
57. Homes : fr. 230.00, c'est la parcelle destinée à un EMS.
58. Assistance : fr. 114'774.00 de contribution aux pots communs cantonaux, plus le service social.

581. Service social de la Haute Veveyse : fr. 54'300.00. Thierry Vial précise que le Service social a demandé aux communes d'augmenter le budget à fr. 50.00 par habitant au lieu de fr. 40.00.

Le chapitre « Affaires sociales » finit par un résultat négatif de fr. 478'075.00, soit 810'053.00 de charges et fr. 331'230.00 de produits, soit une augmentation des charges de 11%.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil : fr. 195'979.00 de solde. Dont fr. 14'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public. Ce projet que Pascale Pahud est en train de suivre, consiste à améliorer les candélabres et mettre en place un système d'extinction des lumières aux endroits les moins dangereux.
621. Catastrophes naturelles : fr. 3'835.00.

65. Trafic régional : fr. 43'844.00. Il s'agit du pot commun pour les transports publics, ainsi que les deux abonnements de cartes journalières des CFF dont le déficit prévu est de fr. 7'600.00.

Ce chapitre totalise fr. 286'823.00 de charges et fr. 47'000.00 de produit pour un résultat de fr. 239'823.00 en négatif.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 : Approvisionnement en eau : c'est un compte équilibré.

71 : Protection des eaux : il y a une attribution à la réserve de fr. 23'569.00

72. Ordures ménagères : fr. 4'350.00 de charge.

721. Déchetterie intercommunale : le coût est de fr. 49'850.00, c'est stable.

74. Cimetière : fr. 9'740.00 de charges.

75. Correction des eaux et endiguements : fr. 9'980.00 dont une attribution à la réserve ce fr. 4'500.00 pour le canal des Rogigues

751. Canal des Rogigues : le compte est équilibré.

79. Aménagement du territoire : fr. 23'606.00 en négatif. Fr. 6'000 sont prévus pour le PDR et fr. 5'000 pour établir les plans des rues qui seront affichés dans la commune selon le souhait de l'assemblée du printemps passé.

Le total de ce chapitre est de fr. 527'001.00 de charges et de fr. 478'425.00 de produit ce qui donne un résultat 48'576.00.

8 ECONOMIE

80. Agriculture : fr. 400.00 de déficit.

81. Forêts : fr. 214.00 en négatif.

84. Café de la Croix fédérale : c'est un compte équilibré. Il y a l'entretien et la location des machines pour fr. 7'200.00

Le total de ce chapitre présente un déficit de fr. 186.00, soit fr. 42'586.00 de charges pour fr. 42'400.00 de produits.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts : fr. 2'092'600.00 d'entrée d'impôts, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport au budget précédent.

93. Péréquation financière : fr. 378'197 que nous recevons.

94. Gérance fortune et dettes : fr. 37'619, dont

940. Intérêts et amortissement obligatoires : fr. 40'339.00 en négatif.

942. Immeuble et patrimoine financier : fr. 2'720.00 en positif.

99. Postes non ventilables : fr. 47'738.00 de contribution du canton pour l'introduction de la 2^{ème} enfantine.

Par rapport aux impôts, Thierry Vial présente sur l'écran un tableau comparatif sur l'impôt par habitant par commune. Notre commune figure parmi les 10 dernières du classement. Ce chiffre a été calculé selon les impôts sur le revenu et la fortune. Nous avons fr. 1'745.00 par habitant.

Il a établi un tableau en prenant en compte l'indice du potentiel fiscal (le canton calcul un indice avec les 8 principaux impôts comme la contribution immobilière etc). La moyenne cantonale est à 100%. Ceux qui sont en dessus paie à la péréquation. En Veveyse seule la commune de Châtel-St-Denis paie la péréquation. Les communes en dessous reçoivent. La Verreries est à 64%.

Total finance et impôt : fr. 2'480'916 de bénéfice, soit fr. 178'219 dans les charges et 2'659'135 dans les produits, soit une augmentation de 5%.

Questions et remarques des citoyens

Denis Grandjean relève que jusqu'au budget 2011, la commune a toujours réussi à faire du bénéfice. Le canton prévoit un bouclage de ses comptes 2011 avec un gros bénéfice. Il demande si la commune sait déjà plus au moins où elle se situe en 2011. Marc Fahrni répond qu'au mois de décembre il y a de grosses factures qui arrivent, donc il est difficile de faire une estimation avant. Toutefois, il pense que les comptes seront meilleurs que ce que le budget prévoyait. En 2011, nous aurons une bonne année par rapport aux transactions immobilières.

Marc Fahrni souligne que chaque semaine les factures sont passées au crible par les conseillers, partout où il est possible d'économiser, on le fait.

3.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Frédéric Deillon Président de la Commission financière qui fait part du rapport de ladite commission.

En date du 23 novembre, la Commission financière s'est réunie au complet afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets d'investissement et d'investissement 2012. Elle s'est déroulée pour la première fois sous la direction de notre responsable des finances, Thierry Vial qui après seulement quelques mois à la tête de ce dicastère, est déjà à l'aise avec les chiffres du ménage de notre commune.

Concernant le budget de fonctionnement, force est de constater que la marge de manœuvre du Conseil communal est de plus en plus restreinte en raison des proportions considérables en matière de charges liées, sur lesquelles il n'a pas d'emprise. Pour la deuxième année consécutive il y a un déficit. Le budget se solde par un déficit de plus de 90'000 francs, soit pour un excédent de charges de 90'370 francs 70, même si le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Les rentrées fiscales prévues ont été revues à la hausse par rapport aux années passées. Elles soulagent le budget mais laisseront certainement un peu moins de marge de manœuvre pour des amortissements supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2012. Elle invite l'assemblée communale à approuver le budget de fonctionnement qui lui est soumis et d'en donner décharge au Conseil communal.

3.3 Approbation

Le Président invite maintenant l'assemblée à voter sur cet objet. Le Budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

3.4 Budget d'investissements

Thierry Vial présente maintenant le budget d'investissement qui concerne essentiellement des reports.

16. Protection civile, construction d'abri PC : fr. 72'000.00.
29. Administration scolaire : fr. 85'000, soit fr. 50'000 pour financer le projet des infrastructures communales et le report de fr. 35'000.00 pour rénover l'appartement de l'école du Crêt.
62. Routes et génie civil : fr. 155'000.00. Il y a le report de fr. 125'000.00 pour la construction du trottoir à La Verrerie et fr. 30'000.00 pour l'aménagement provisoire du trafic à Progens qui ont été votés il y a peu.
75. Correction des eaux et endiguements : fr. 129'000.00, soit les reports de fr. 66'000.00 pour l'étude et fr. 63'000 pour la conception du piège à bois.
79. Aménagement du territoire : fr. 5'000.00 de crédit supplémentaire pour la révision du PAL. C'est aussi un report
94. Patrimoine financier : fr. 40'000.00 de report pour l'aménagement de la déchetterie.

Thierry Vial informe que le seul élément nouveau concerne le financement du projet pour les infrastructures communales pour un montant de fr. 50'000.00. A ce sujet, il passe la parole à Marc Fahrni.

3.4.1 Présentation et financement des infrastructures communales

Marc Fahrni rappelle que lors de la précédente assemblée, un projet avait été présenté pour finir par un vote consultatif où l'on a constaté que les avis étaient assez partagés. Le point positif est que l'assemblée a répondu oui à l'unanimité pour la construction de nouvelles infrastructures.

Le projet proposé est le suivant. Après maintes discussions, le Conseil communal propose de construire une salle de sports qui comprendra les locaux pour l'accueil extrascolaire. Le Conseil communal désire que cette salle soit semi-polyvalente, sans scène, comme par exemple de la salle de Vuisternens-devant-Romont, car il pourrait ainsi, avec la possibilité de monter un podium, recevoir un concert ou d'autres manifestations villageoises. De créer juste une salle polyvalente pour une ou deux manifestations coûterait trop cher. L'idée est d'installer l'accueil extrascolaire dans cette structure, ainsi la polyvalence fonctionnerait tous les jours. En même temps, le jour où cette nouvelle structure accueille l'extrascolaire, l'appartement de l'école du Crêt sera alors libéré, ce qui donne la possibilité pour les classes d'appuis ou le bureau du chef établissement.

On aimerait créer une salle de 200 m² au sol. Vu l'effectif prévu ces prochaines années, on est certain aujourd'hui que le cercle scolaire devra ouvrir une classe primaire. Or, on utilise déjà la grande salle de Progens qui a été transformée en salle de classe et les autres solutions sont moins bonnes. Aussi, la création d'une surface de 200 m² nous donnera la possibilité d'y aménager deux salles de classes, en les séparant par une cloison. On peut aussi envisager une autre version, en y installant les classes ACT et ACM. Par la suite si la commune a plus de moyens pour agrandir les classes existantes, on pourrait y aménager l'administration.

La raison pour laquelle le choix s'est finalement porté sur la salle de sports est financière, car une telle salle demande un investissement lourd. En procédant de cette manière, on pourra couvrir tous les besoins, même si nous n'avons pas les moyens de créer d'autres infrastructures pour l'instant.

Le choix de la construction d'une nouvelle école empêcherait la réalisation d'une salle de sports par la suite, alors qu'avec la première solution on pourrait par la suite construire une école par étape.

Procédure

Dans un premier temps il y a lieu d'effectuer une étude de faisabilité. Un budget de fr. 20'000.00 avait été voté pour une étude, il a été dépensé ainsi : fr. 12'000 de frais du bureau de géomètres, fr. 8'000.00 pour établir une estimation de la valeur des bâtiments existants. Ces données nous seront utiles pour l'étude de faisabilité.

Ce soir, on ne peut pas voter sur la salle de sports, car il faut connaître les chiffres. Aussi, le Conseil communal demande un budget de fr. 50'000 pour l'élaboration d'une étude de faisabilité.

Les endroits prévus sont le terrain propriété de la paroisse derrière le bureau communal et celui situé entre l'école et la laiterie. Le site du terrain de foot a été abandonné, car on devrait déplacer le terrain de foot et il y aurait des coûts supplémentaires. Le Conseil communal et la Commission scolaire ont tous deux des avis partagés quant au deuxième terrain. En utilisant ce terrain on ferait deux classes de plus sur le même site que l'école existante, mais il faut encore être certain que le terrain soit assez grand pour accueillir les nouvelles infrastructures.

Ensuite, il y a lieu de définir la manière de procéder car il y a plusieurs solutions. On n'échappera pas à un concours, étant donné le coût estimatif. Mais il y a autre solution, si le montant des ingénieurs architectes ne dépasse pas fr. 300'000.00, on pourrait mandater un bureau pour l'élaboration d'un projet jusqu'au permis de construire, mais ensuite on doit mettre au concours la construction. Le point faible de cette solution est que l'architecte qui a conçu le bâtiment, ne le réalise pas.

Marc Fahrni souligne que la commune n'a pas perdu de temps en examinant plus en détail les diverses possibilités. Le Conseil communal et la Commission d'étude sont tous unis pour avancer dans ce projet.

Thierry Vial souligne qu'il y a des subsides pour la création de places pour l'accueil extrascolaire. Marc Fahrni informe que la commune va toucher cette subvention pour l'aménagement de l'extrascolaire dans l'ancien logement de l'école du Crêt, mais les places sont limitées.

Questions et remarques des citoyens

Hervé Majeux pose des questions s'agissant de l'organisation des repas. Marc Fahrni l'informe qu'il y aura trois éléments, un accueil avant l'école, un accueil à midi avec le repas et un accueil après l'école. On va étudier la possibilité d'avoir un économat et une cuisine dans la nouvelle salle, ainsi les repas pourront être cuisinés par nos propres soins. Cette solution est à étudier financièrement. Si on aménage une salle à côté des locaux extrascolaire, on pourra y organiser les devoirs surveillés, même si ce n'est pas obligatoire.

Hervé Majeux explique qu'à Saint-Prex les parents n'ont pas le droit d'entrée dans les locaux.

Marc Fahrni précise que les structures extrascolaires concernent la prise en charge des enfants scolarisés, alors que les communes doivent aussi organiser l'accueil préscolaire, il s'agit-là de l'accueil des enfants le mercredi après-midi lorsqu'il n'y a pas école ou des enfants de bas âges. Il y a pour cela des crèches, garderie, l'école maternelle, etc. Des conventions sont signées avec ces structures.

Hervé Majeux demande s'il y a des surveillants pour les enfants qui restent manger, ainsi qu'avant et après l'école. Marc Fahrni confirme que la règle est d'avoir une personne pour 12 enfants. Il note que les personnes qui seraient contre le projet de débiter par la salle de sports ont les moyens de s'exprimer ce soir, lors du vote.

Philippe Currat demande si le Conseil communal étudiera la possibilité de dissocier les deux objets, soit d'agrandir l'école par trois salles de classe avec un étage supplémentaire pour un coût pas supérieur. Marc Fahrni l'informe que cette solution a déjà été étudiée, mais elle est trop coûteuse. Nous allons par conséquent étudier un projet de salle semi-polyvalente.

Jean-Bernard Pfulg demande si le chiffre est modulable selon les années.

3.5 Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole au représentant de la Commission financière qui fait part de son rapport à l'assemblée.

Le budget des investissements a été présenté à la commission financière de manière détaillée par Thierry Vial. Il concerne le financement de l'étude du projet scolaire. Dans un souci de faire avancer ce dossier important, la commission financière donne ce soir un préavis favorable à cet investissement de 50'000 francs et invite toutes les personnes présentes à l'accepter.

Frédéric Deillon profite de cet instant pour remercier au nom de chaque membre de la Commission financière, Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur engagement, leur disponibilité et leur collaboration. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de leur travail.

3.6 Approbation du budget d'investissements

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cet objet. Le budget d'investissement est accepté à la majorité. Il y a trois absentions et aucune opposition.

Le Président remercie les personnes présentes de leur confiance il remercie Thierry Vial pour sa brillante première représentation et Marie-Anne Chollet pour le travail fait tout le long de l'année, ainsi que la Commission financière.

4 Divers

Le Président donne la parole à Nicolas Macheret qui va parler du plan directeur régional et de notre plan d'aménagement local (PAL).

PAL

Nicolas Macheret donne des nouvelles du PAL, en informant que ce dossier se trouve toujours au stade de la validation par le canton. Le Service des constructions avait prévu de donner son approbation pour le mois de mai, puis en juillet, puis pour la rentrée en septembre, puis pour la fin octobre et enfin pour cette semaine, mais nous attendons toujours.

Plan directeur régional de la Veveyse

Nicolas Macheret décrit ensuite le plan directeur régional (PDR) de la Veveyse. Il s'agit d'un plan d'urbanisme au niveau du district de la Veveyse, mais aussi un plan interrégional. Il explique que la région d'Oron étudie également un PDR. Le but d'un tel projet est d'éviter le gaspillage et de permettre de meilleures possibilités de défendre nos volontés à Fribourg.

Pour élaborer ce plan, un groupe de travail s'est constitué. Il s'est réuni dans un premier temps pour définir la première phase, soit l'état des lieux de la situation de chacune des communes du district. Ceci

est fait. La deuxième phase sera plus compliquée, car ce qui entre en jeu ce sont les enjeux de chaque commune.

Il y a quelques mois, les communes veveysanes ont été sollicitées par le préfet pour prendre position sur la volonté de continuer dans cette tâche pour l'élaboration d'une PDR. Il s'agit d'un projet à long terme pour dans 15 à 20 ans. Toutes les communes ont un PAL récent. Le travail sera compliqué, rien qu'un PAL communal n'étant déjà pas simple. Au niveau du Conseil communal de La Verrerie, tous les conseillers sont unanimes pour continuer dans cette voie. Ce PDR nous aidera dans l'avenir pour notre développement, on est tous attachés au fait qu'on est une commune à caractère rurale, on aimerait préserver une qualité de vie.

Ce qui est difficile à envisager, c'est que ce projet sur du long terme est mis en place pour la génération suivante.

Procédure relative au permis de construire

Nicolas Macheret signale que les citoyens vont recevoir tout prochainement la brochure communale sur laquelle il y a un chapitre au sujet des constructions. Il explique que vu la complexité du suivi des dossiers de construction, un groupe de travail a été constitué pour examiner et mettre en place une procédure commune en Veveyse. Nous sommes la commune la meilleure marché, notre émolument ne couvre pas les frais administratifs. La commune de Châtel-St-Denis est quant à elle la plus chère, elle est dotée d'un service technique où y travaillent des professionnels du métier. Ni l'un, ni l'autre de ces deux exemples de prix n'ont été choisis.

Le printemps prochain, le Conseil communal présentera à l'assemblée la modification de son règlement sur les émoluments communaux, qui traite de l'émolument en matière de construction. Cet objet sera passé au vote.

L'émolument pour la procédure simplifiée passera de 80 francs à 100 francs, 20 francs de plus. Par contre pour la procédure ordinaire l'augmentation sera plus importante, car nous facturions 80 francs, si la modification du règlement précité est confirmée, l'émolument communal sera calculé selon un pourcentage sur l'émolument du SeCA.

Bois de feu

Morgan Grandjean propose aux intéressés de passer chez lui à la fin de l'assemblée, c'est le dernier jour pour la commande de bois de feu.

Accueil extrascolaire

Marc Fahrni informe que les parents d'enfants scolarisés dans notre cercle vont recevoir le règlement avec les tarifs et l'inscription définitive pour l'extrascolaire.

Ensuite, après Carnaval, les parents recevront un autre questionnaire obligatoire qui concerne le préscolaire. Il y avait déjà eu une consultation, mais ce dernier questionnaire est obligatoire, la commune doit donc le transmettre aux parents.

S'agissant de l'école maternelle le Nuage bleu, la commune reprend la structure dès les 1^{er} janvier 2012. On souffre un peu de l'ouverture de la 2^{ème} enfantine, aussi pour mieux rentabiliser le Nuage bleu, on va créer une halte-garderie, sur une demi-journée par semaine durant laquelle les parents savent qu'il y a quelqu'un pour garder leur enfant si nécessaire.

Loisirs pour tous

La commune collabore à l'inauguration des aménagements pour les personnes handicapées qui seront mis en place sur la piste de ski de fond. Cette fête aura lieu le 17 décembre de 10h00 à 14h00. Le Président précise que la société du ski-club a pris en charge cette activité, une deuxième piste sera créée. Les papillons sont à disposition au café.

Puits à ordures ménagères de La Verrerie

Deux puits à ordures ménagères « Molok » vont entrer prochainement en fonction à La Verrerie. Toutefois, le Président demande à chacun d'utiliser les Molok proches de leur habitation et de bien rester concentré, car les nouveaux puits sont censés décharger ceux de Grattavache qui sont souvent pleins.

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler.

★ ★ ★ ★ ★

Denis Grandjean remercie le Conseil communal et tous les citoyens d'avoir voté lors des élections. Il remercie et félicite Didier Santschi des verts libéraux qui est un nouveau parti, et relève le bon résultat de Didier Santschi. Il félicite également Jean-Daniel Vial qui a obtenu de bons résultats, mais l'UDC s'est retrouvé finalement avec un siège de moins.

Denis Grandjean informe qu'il prêtera serment le 22 ou 23 décembre prochain. Il est à disposition du conseil mais aussi des citoyens, il note que c'est intéressant d'avoir l'avis des gens.

Denis Grandjean explique brièvement le dossier du RER et relève qu'il est intervenu pour que la troisième phase qui concerne la Veveyse. Il a obtenu qu'elle débute en même temps que la 2^{ème} phase.

Pour les Cycles d'Orientation, les projets sont en cours, on parle d'un collège inter-cantonal. Denis Grandjean souligne que l'enseignement de haut niveau est important pour notre pays.

Denis Grandjean a parlé à M. le Conseiller Lässer qui a déclaré que pour le canton les comptes 2011 seront bons.

★ ★ ★ ★ ★

Charly Monney interpelle le Conseil communal au sujet des barrières à neige, il note que chaque année il y en a moins. Il demande si c'est la cause financière ou autre. Le Président l'informe que le Conseil communal a parlé dernièrement des barrières à neige. Notre politique est de ne pas en racheter. Il explique que leur pose demande beaucoup d'heures, idem pour les enlever. Aussi, à mesure que le stock diminuera, la commune en posera moins. Le Président souligne encore que lorsqu'il foudre vraiment la situation avec les planches en neige est pire et qu'il est plus judicieux de passer avec le chasse-neige. Du reste, aujourd'hui lorsque les planches à neige sont pleines on passe déjà avec le chasse-neige. Il termine en disant que s'il s'avère que le Conseil communal a tort, il se remettra en question.

Charly Monney relève que lorsque l'Etat a décidé de ne plus poser de planche à neige, son budget n'était plus tenu vu les passages supplémentaires du chasse-neige.

Le Président souligne que la seule place où il y a des routes de travers c'est à Grattavache. Donc au niveau du chasse-neige, ça ne coûtera pas beaucoup plus cher.

★ ★ ★ ★ ★

Valérie Leclerc demande des nouvelles au sujet des poubelles noires déposées à Grattavache, car des chiens en liberté vont ouvrir les poubelles. Le Président répond que la commune a décelé à qui appartenaient les sacs noirs, les coupables ont été sanctionnés. Pour le chien, Le Président souligne que la commune n'a pas été avisée. Mme Valérie Leclerc informe qu'un border collie a tracé après sa fille. Il y a aussi d'autres chiens en liberté dans le quartier.

Hervé Majeux dit qu'il y a une loi qui dit que le propriétaire doit tenir son chien en laisse.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, le Président remercie les personnes présentes pour leur attention. Il souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année et bon Nouvel An et donne rendez-vous à l'année prochaine.

Il dit encore un tout grand merci aux membres des différentes commissions.

La séance est levée à 22.00.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Président :